


ROYAL BELGIAN SAILING FEDERATION VZW		ROYAL BELGIAN SAILING FEDERATION asbl
Doc. N : 2 RO&RC – Classes-ROI - F	Revision 1.00	Date : 17/03/2018
COURS ET BREVETS		
Rédigé par : RO&RC – Belgian Sailing Date: 17/03/2018		Ratifié par : CA – Belgian Sailing Date: 17/03/2018

SOMMAIRE

Chapitre A – Cours et Certificats

1. Organisation de Régate – Certificat de Régional Race Officer (RRO)
2. Traitement de Réclamation – Certificat de Régional Judge (RJ)

Chapitre B – Brevets

1. NRO
2. NJ

Chapitre C – Statut World Sailing

1. IRO
2. IJ

Chapitre D – Cohérence des cours/brevets/statut World Sailing

ABREVIATIONS

BS	Belgian Sailing
CA	Conseil d'Administration
CBO	Championnat de Belgique Open
CR	Comité de réclamation
FFYB	Fédération Francophone de Yachting Belge
IJ	International Judge (statut World Sailing)
IRO	International Race Officer (Statut World Sailing)
NJ	National Judge (statut Belgian Sailing)
NRO	National Race Officer (statut Belgian Sailing)
RBSF	Royal Belgian Sailing Federation
RC	Race Committee (Comité de Course)
RJ	Régional Judge
RO	Race Official
RO&RC	Race Officials and Rule Committee Belgian Sailing
RRO	Régional Race Officier
WS	World Sailing
WWSV	Wind en Water Sport Vlaanderen

CHAPITRE A : COURS ET CERTIFICATS

1. ORGANISATION DE REGATE

- a. **Objectif** : Former des collaborateurs pour l'organisation de Régates Nationales et Internationales
- b. **Groupe cible** : Les personnes qui ont déjà une certaine connaissance/expérience des différentes fonctions de l'organisation des régates et qui désirent s'y investir davantage.
- c. **Conditions d'admission** : Etre membre d'un club de la FFYB ou de WWSV.
- d. **Organisation** : WWSV (N) ou FFYB (F), après approbation par la RO&RC du programme d'instruction et des moniteurs.
- e. **Contenu** : Les différents aspects de l'organisation d'une régata avec comme guide le Race Management Manual et les Règles de Course à la Voile de World Sailing ainsi qu'une initiation au traitement des réclamations

2. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

- a. **Objectif** : Formation de membres expérimentés pour le Comité de Réclamation des Régates Nationales et Internationales.
- b. **Groupe cible** : Les personnes qui ont déjà une certaine connaissance des différents aspects de l'organisation de la régata et qui désirent s'investir davantage dans la connaissance des règles et des aspects de la pratique du jugement.
- c. **Conditions d'admission** : Etre membre d'un club de la FFYB ou de WWSV.
- d. **Organisation** : WWSV (N) ou FFYB (F), après approbation par la RO&RC du programme d'instruction et des moniteurs.
- e. **Contenu** : Connaissance détaillée des Règles de Course à la Voile couplée au traitement des réclamations avec comme guide le Race Management Manual et les Règles de Course à la Voile de World Sailing et le Manuel des Cas.

CHAPITRE B : BREVETS

NRO

1. Demande

1.1 Conditions

1.1.1 Pour une première demande

- (a) Etre membre d'un club affilié à WWSV ou à la FFYB
- (b) Etre titulaire du certificat RRO de leur fédération.
- (c) Démontrer, dans une période de 4 ans (voir annexe 1) précédant la demande, avoir été concerné par l'organisation d'au moins 8 régates en répondant aux critères suivants :
 1. Comme responsable de la régata dans au moins 4 régates et dans d'autres fonctions de RO dans les autres régates.
 2. Dans au moins 2 championnats de Belgique ou des régates internationale équivalentes.
 3. Sur au moins 4 plans d'eau différents, la localisation de l'association organisatrice étant déterminante à cet égard pour les régates en mer.
 4. Pour chaque régata le formulaire « rapport de régata » doit être rempli au moyen de la feuille excel disponible sur le site www.belgiansailing.be – onglet document – Règlement cours et brevets.
 5. Faire remplir le formulaire d'évaluation par le président du comité de course possédant lui-même un brevet NRO – Belgian Sailing ou le statut d'IRO. La RO&RC pouvant, si elle l'estime nécessaire, désigner quelqu'un pour procéder à cette évaluation.
- (d) Avoir une expérience pratique de la régata.

1.1.2 Pour une demande de prolongation

- (a) Etre membre d'un club affilié à WWSV ou à la FFYB
- (b) Etre titulaire d'un brevet NRO arrivé à terme
- (c) Démontrer avec le document, cité ci-dessus, que l'on s'est impliqué pendant les 4 ans précédents dans l'organisation d'au moins 8 régates en répondant aux critères suivants :
 1. Comme directeur de course dans au moins 4 régates et dans d'autres fonctions RO dans les autres régates.
 2. Dans au moins 2 Championnats de Belgique ou des régates internationales équivalentes
 3. Sur au moins 2 plans d'eau différents, la localisation de l'association organisatrice étant déterminante à cet égard pour les régates en mer.
 4. Pour chaque régata le formulaire « rapport de régata » doit être rempli au moyen de la feuille excel disponible sur le site www.belgiansailing.be – onglet document – Règlement cours et brevets.

1.2 Procédure

1.2.1 Pour une première demande

Envoyer les formulaires de rapport et d'évaluation dûment complétés entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre de l'année de la demande à la RO&RC à l'adresse rorc@belgiansailing.be

1.2.2 Pour une demande de prolongation

Envoyer les formulaires de rapport, dûment complété, à la RO&RC à l'adresse rorc@belgiansailing.be entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre de la 4^{ème} année de la durée de validité mentionnée, à côté du nom de chaque intéressé, sur le listing des officiels de course.

2. Durée de validité

Quatre ans

3 Attribution

- 3.1. L'attribution ou la prolongation du brevet sont accordées, après avis favorable de la RO&RC, par le CA-Belgian Sailing.
La RO&RC peut nommer un IRO/IJ qui évaluera le candidat sur une ou plusieurs régates.
- 3.2. Si, pour une demande de prolongation, le demandeur ne remplit pas toutes les conditions, la RO&RC peut, après étude du dossier et avis de ses membres, accorder une prolongation d'un an afin de donner au demandeur l'occasion de se mettre en conformité avec ce règlement.
- 3.3. Lorsque World Sailing ne prolonge plus le brevet d'un IRO ou d'un IJ, celui-ci est automatiquement transformé en NRO ou NJ.

NJ

1 Demande

1.1 Conditions

1.1.1 Pour une première demande

- (a) Etre membre d'un club affilié à WWSV ou à la FFYB
- (b) Etre titulaire du certificat RJ de leur fédération.
- (c) Démontrer avec le document, cité ci-dessus, que l'on s'est impliqué pendant les 4 ans précédents dans l'organisation d'au moins 8 régates en répondant aux critères suivants :
 1. Comme membre d'un comité de réclamation.
 2. Avoir traité au moins 20 réclamations valides.
 3. Dans au moins 2 Championnats de Belgique ou régates internationales équivalentes.
 4. Pour chaque régate le formulaire « rapport de régate » doit être rempli au moyen de la feuille excel disponible sur le site www.belgiansailing.be – onglet document – Règlement cours et brevets.
 5. Elles se déroulent sur au moins 4 plans d'eau différents, la localisation de l'association organisatrice étant déterminante à cet égard pour les régates en mer.
 6. Pour chaque régate, le formulaire d'évaluation sera rempli par un membre du comité de réclamation lequel possède le brevet NJ ou IJ. La RO&RC peut, si elle l'estime nécessaire, désigner quelqu'un pour faire cette évaluation.
- (d) Avoir une expérience pratique de la régate.

1.2.3 Pour une demande de prolongation

- (a) Etre membre d'un club affilié à WWSV ou à la FFYB
- (b) Etre titulaire d'un brevet NJ arrivé à terme
- (c) Démontrer avec le document, cité ci-dessus, que l'on s'est impliqué pendant les 4 ans précédents dans l'organisation d'au moins 8 régates en répondant aux critères suivants :
 1. L'intéressé a fonctionné comme membre d'un comité de réclamation dans au moins 20 réclamations
 2. Dans au moins 2 Championnats de Belgique ou des régates internationales équivalentes
 3. Pour chaque régate le formulaire « rapport de régate » doit être rempli au moyen de la feuille excel disponible sur le site www.belgiansailing.be – onglet document – Règlement cours et brevets.

1.3 Procédure

1.3.1 Pour une première demande

Envoyer les formulaires de rapport et d'évaluation dûment complétés entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre de l'année de la demande à la RO&RC à l'adresse rorc@belgiansailing.be

1.3.2 Pour une demande de prolongation

Envoyer les formulaires de rapport, dûment complétés, à la RO&RC à l'adresse rorc@belgiansailing.be entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre de la 4^{ème} année de la durée de validité mentionnée, à côté du nom de chaque intéressé, sur le listing des officiels de course.

2. Durée de validité

Quatre ans

3 Attribution

- 3.1 L'attribution ou la prolongation du brevet sont accordées, après avis favorable de la RO&RC, par le CA-Belgian Sailing.
La RO&RC peut nommer un IRO/IJ qui évaluera le candidat sur une ou plusieurs régates.
- 3.2 Si, pour une demande de prolongation, le demandeur ne remplit pas toutes les conditions, la RO&RC peut, après étude du dossier et avis de ses membres, accorder une prolongation d'un an afin de donner au demandeur l'occasion de se mettre en conformité avec ce règlement.
- 3.3 Lorsque World Sailing ne prolonge plus le brevet d'un IRO ou d'un IJ, celui-ci est automatiquement transformé en NRO ou NJ.

CHAPITRE C : STATUT WORLD SAILING

INTERNATIONAL RACE OFFICER (IRO)

1. Demande

1.1 Conditions préalables à la demande

- (a) Être membre d'un club affilié à WWSV ou à la FFYB
- (b) Être titulaire depuis au moins 4 années d'un brevet NRO – Belgian Sailing
- (c) Satisfaire aux conditions de World Sailing.

1.2 Procédure

Envoyer la demande (voir annexe – point 4) à la RO&RC entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.

2 Nomination par la Royal Belgian Sailing Federation

La RO&RC consulte la Fédération du candidat qui confirmera ou pas son aptitude à assumer un statut d'IRO.

La RO&RC peut désigner un IRO qui évaluera le candidat sur une ou plusieurs régates et en fera rapport.

La nomination du candidat par World Sailing ne se fera que si le jugement de la RO&RC, confirmé par le CA/Belgian Sailing est positif.

INTERNATIONAL JUGE (IJ)

1. Demande

1.1 Conditions préalables à la demande

- (a) Être membre d'un club affilié à WWSV ou à la FFYB
- (b) Être titulaire depuis au moins 4 années d'un brevet NJ – Belgian Sailing
- (c) Satisfaire aux conditions de World Sailing.

1.2 Procédure

Envoyer la demande (voir annexe – point 3) à la RO&RC entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.

2 Nomination par la Royal Belgian Sailing Federation

La RO&RC consulte la Fédération du candidat qui confirmera ou pas son aptitude à assumer un statut d'IJ.

La RO&RC peut désigner un IJ qui évaluera le candidat sur une ou plusieurs régates et en fera rapport.

La nomination du candidat par World Sailing ne se fera que si le jugement de la RO&RC, confirmé par le CA/Belgian Sailing est positif.

INTERNATIONAL MEASURER (IM)

1. Demande

1.1 Conditions préalables à la demande

- (a) Être membre d'un club affilié à WWSV ou à la FFYB
- (b) Satisfaire aux conditions de World Sailing.

1.2 Procédure

Envoyer la demande (voir annexe – point 4) à la RO&RC entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.

2 Nomination par la Royal Belgian Sailing Federation

La RO&RC consulte la Fédération du candidat qui confirmera ou pas son aptitude à assumer un statut d'IM.

La RO&RC peut désigner un IM qui évaluera le candidat sur une ou plusieurs régates et en fera rapport.

La nomination du candidat par World Sailing ne se fera que si le jugement de la RO&RC, confirmé par le CA/Belgian Sailing est positif.

INTERNATIONAL UMPIRE (IU)

1. Demande

1.1 Conditions préalables à la demande

- (a) Être membre d'un club affilié à WWSV ou à la FFYB
- (b) Satisfaire aux conditions de World Sailing.

1.2 Procédure

Envoyer la demande (voir annexe – point 4) à la RO&RC entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.

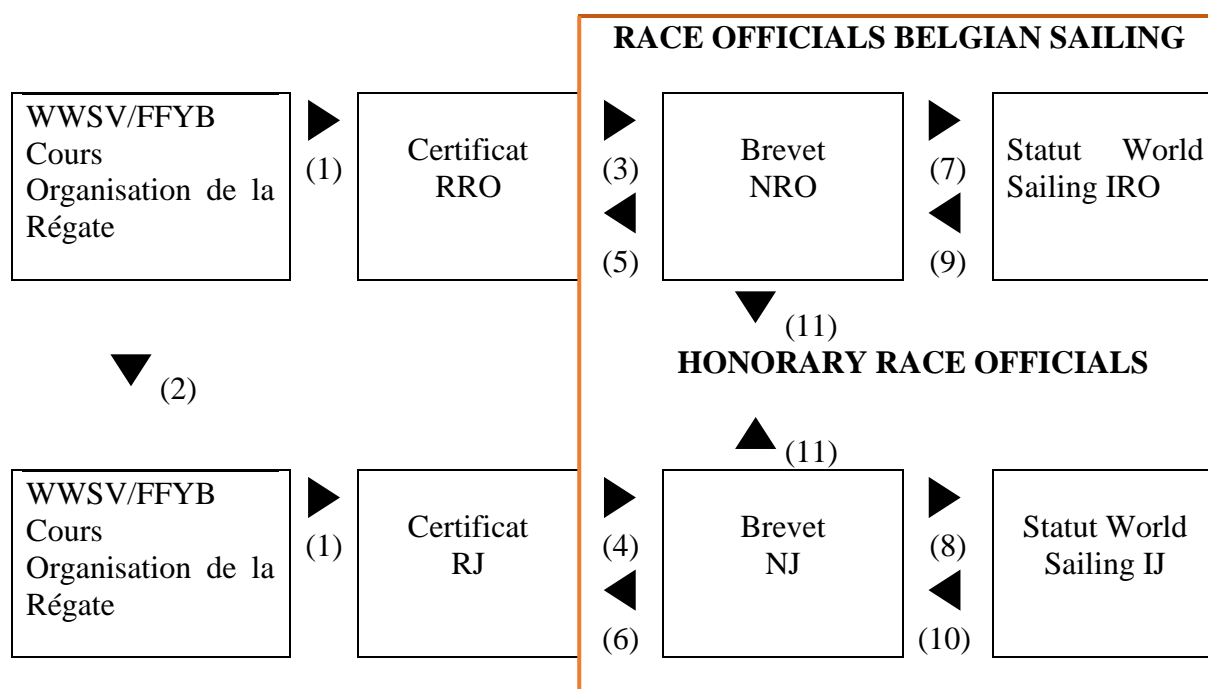
2 Nomination par la Royal Belgian Sailing Federation

La RO&RC consulte la Fédération du candidat qui confirmera ou pas son aptitude à assumer un statut d'IU.

La RO&RC peut désigner un IJ qui évaluera le candidat sur une ou plusieurs régates et en fera rapport.

La nomination du candidat par World Sailing ne se fera que si le jugement de la RO&RC, confirmé par le CA/Belgian Sailing est positif.

CHAPITRE D : COHERENCE DES COURS/BREVETS/STATUT WORLD SAILING



REF Paramètres

- (1) Réussite de l'examen régional.
- (2) Réussite de l'examen régional.
- (3) Satisfaire aux conditions et suivre la procédure « demande de brevet NRO »
- (4) Satisfaire aux conditions et suivre la procédure « demande de brevet NJ »
- (5) Prolongation d'un brevet NRO pas accordée.
- (6) Prolongation d'un brevet NJ pas accordée.
- (7) Satisfaire aux exigences de World Sailing et suivre la procédure « demande de statut IRO »
- (8) Satisfaire aux exigences de World Sailing et suivre la procédure « demande de statut IJ »
- (9) Automatique lors de la non prolongation du statut IRO.
- (10) Automatique lors de la non prolongation du statut IJ.
- (11) Le CA Belgian Sailing peut, sur proposition d'un de ses membres, d'une de ses commissions ou de sa propre initiative, décerner le titre de « Honorary Race Official » à certains Race Officials en raison de leur état de service.

ANNEXE: INFORMATIONS ADDITIONNELLES

1. La période de 4 ans suivra celle ou le certificat RRO ou RJ a été attribué.
2. Seules entrent en ligne de compte, les compétitions mentionnées sur le site www.belgiansailing.be dans les sections Monotypes, Windsurfing, Multihull et Voile Mer ou des régates internationales/nationales équivalentes à l'étranger avec au moins 8 bateaux participants.
3. Le dossier de demande se compose du formulaire « International Judge Application form », correctement rempli à trouver sur le site World Sailing, y compris tous les rapports des régates mentionnées dans ce formulaire World Sailing ainsi que les évaluations du président du Jury.
4. Le dossier de demande se compose du formulaire « International Race Officer Application form », correctement rempli à trouver sur le site World Sailing, y compris tous les rapports des régates mentionnées dans ce formulaire World Sailing ainsi que les évaluations du Principal Race Officer.